

M. G. E. Steele, sous-secrétaire d'État: Je me hasarde à souligner que le mot Eskimo dans notre langue s'écrit de la même façon au pluriel qu'au singulier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations à formuler avant que j'invite M. Steele à continuer son exposé de la semaine dernière?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): A l'égard de renseignements supplémentaires que contient la feuille qu'on vient de nous distribuer et qui nous apporte les crédits supplémentaires des deux dernières années...

Le PRÉSIDENT: J'aurais dû attirer votre attention sur l'autre feuille que l'on vient de distribuer, intitulée: «Teneur des crédits supplémentaires pour 1961-1962 et 1962-1963». Je vous rappelle qu'il en a été ainsi convenu à la dernière séance. Je présume qu'il convient d'imprimer en appendice à nos délibérations d'aujourd'hui les renseignements dont il est ici question.

Des VOIX: Convenu.

(*Voir les documents aux appendices «A» et «B»*).

Le PRÉSIDENT: A vous, sénateur Smith.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Un coup d'œil rapide me démontre que les crédits supplémentaires en 1961-1962, que j'ai sous les yeux, ont trait à des changements de politique plutôt qu'à l'incapacité des ministères de prendre des décisions courantes d'année en année?

M. STEELE: C'est exact, monsieur. Telle était mon impression au moment de répondre à la question.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Par exemple, les paiements relatifs à la formation professionnelle faisaient partie d'un nouveau programme, n'est-ce pas, établi conformément à un changement de politique?

M. STEELE: Oui. Les crédits supplémentaires destinés au programme d'aide à la formation professionnelle qui apparaissent depuis les récentes années sont véritablement le résultat d'une nouvelle orientation politique du gouvernement fédéral, qui a fait passer de 50 p. 100 à 75 p. 100 les montants versés aux provinces aux termes des exigences de la formation professionnelle et des exigences provinciales en immobilisations. Les montants que le gouvernement fédéral est appelé à verser à chaque année aux termes de ce programme dépendent, en définitive, de la marche des événements au sein de chacune des provinces. C'est très difficile à prévoir. Puis, vous le savez, ces choses commencent tranquillement pour ensuite s'accumuler. Plutôt que d'essayer de prévoir de telles dépenses dans le budget principal, nous avons, en quelque sorte, encouragé le ministère du Travail, au sein duquel de tels postes surviennent, à demander les crédits nécessaires lorsque les montants requis sont connus.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est là l'explication qui s'applique à la plupart des postes que j'ai lus, il me semble, comme peut-être aux dépenses de construction et d'opérations à la Défense nationale. Je crois que nous pouvons supposer que la plupart des crédits supplémentaires proviennent d'un changement de politique établi depuis que les prévisions supplémentaires principales ont été déterminées.

M. STEELE: Il en est peut-être ainsi. Ou bien un certain nombre de ces postes, comme vous l'avez remarqué, monsieur, représentent des affectations pour des choses qui, autrement, ne pourraient être portées dans les prévisions principales. Par exemple, on ne connaît qu'à la fin de l'année financière le déficit d'exploitation des chemins de fer Nationaux et c'est maintenant une tradition de l'insérer dans les derniers crédits supplémentaires.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Et je suppose que la même chose s'applique à la «stabilisation des prix des denrées agricoles»?